

OFAJ: Conseil et coaching interculturel pour les rencontres franco-allemandes de jeunes

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) a mis en place en janvier 2010 un réseau de conseillers indépendants et qualifiés pour les rencontres franco-allemandes de jeunes. L'objectif est de soutenir la réalisation et le développement des programmes d'échanges franco-allemands de jeunes et d'en assurer la qualité pédagogique.

L'OFAJ souhaite ainsi:

- encourager de nouveaux partenaires à s'engager dans les échanges franco-allemands de jeunes;
- soutenir des équipes inter-nationales avec peu d'expérience interculturelle;
- permettre à des associations expérimentées de repenser et renouveler leur pratique pédagogique.

Les conseillers peuvent intervenir sur des rencontres de jeunes franco-allemandes (ou trinacionales) financées par l'OFAJ lors de la préparation, sur place pendant le programme ou pour l'évaluation et proposer leur conseil aux équipes franco-allemandes et internationales.

L'association/l'institution peut déposer auprès de l'OFAJ une demande de subvention forfaitaire pour cette intervention. L'OFAJ met à disposition une liste de conseillers.

L'association/l'institution s'adresse directement à un conseiller, convient avec celui-ci des modalités et dépose auprès de l'OFAJ une demande de subvention simplifiée. L'OFAJ accorde au maximum 180€ par jour pour un maximum de deux jours (pas nécessairement consécutifs) et le double taux de la grille forfaitaire de l'OFAJ pour les frais de transport.

Le contenu des interventions est confidentiel. Les conseillers sont indépendants, neutres, et respectent les objectifs de l'organisation et des équipes internationales.

Le réseau

Le réseau est actuellement constitué de 15 conseillers. Tous les conseillers ont suivi une formation spécifique proposée par l'OFAJ et disposent:

- de connaissances en allemand et français;
- de compétences interculturelles;
- d'expériences dans la planification et la

réalisation de rencontres franco-allemandes de jeunes et de formations d'animateurs;
 – de connaissances des aspects organisationnels et pédagogiques des échanges franco-allemands.

L'intervention

Les conseillers peuvent aider à :

- améliorer la qualité pédagogique des échanges franco-allemands de jeunes,
- surmonter des difficultés administratives;
- clarifier des malentendus interculturels;
- développer un projet, trouver de nouvelles idées, formuler des objectifs;
- clarifier et répartir les tâches et fonctions au sein d'une équipe;
- découvrir et essayer de nouvelles méthodes dans le domaine de l'apprentissage interculturel et linguistique;
- mieux adapter les programmes d'échange aux besoins du public cible.

La subvention OFAJ

L'OFAJ communique sur demande une liste de conseillers. L'organisation s'adresse directement au conseiller de son choix pour clarifier dans un premier entretien téléphonique la mission, la durée et les modalités financières de l'intervention. L'association/l'institution dépose auprès de l'OFAJ une demande de subvention simplifiée. L'OFAJ accorde au maximum 180€ par jour pour un maximum de deux jours (pas nécessairement consécutifs) et le double taux de la grille forfaitaire de l'OFAJ pour les frais de transport. Un acompte de 60% sera versé après réception de la demande, le solde sera versé après traitement du décompte (justificatif des frais d'honoraires, rapport de l'organisation, rapport du conseiller) à fournir au plus tard un mois après l'intervention.

Engagement de l'organisation

L'organisation s'engage à :

- verser l'honoraire prévu (l'honoraire net correspondra au minimum à la subvention de l'OFAJ) dans les temps, et si possible directement suite à l'intervention;
- organiser et prendre en charge l'hébergement et la nourriture du conseiller lors de l'intervention;
- rembourser les frais réels de transport et prendre en charge la différence si ceux-ci dépassent le montant forfaitaire de l'OFAJ.

Pour vous informez :

Géraldine Boiteau
 T: +49 30288757 20
 Mail: boiteau@dfjw.org

Dominique Granoux
 T: +49 30288757 22
 Mail: granoux@dfjw.org

Office franco-allemand pour la Jeunesse, Secteur Pédagogie, Bureau « Formation interculturelle » Molkenmarkt 1, 10179 Berlin

Qu'est-ce que l'OFAJ ?

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris et à Berlin. Il a été créé par le Traité de l'Élysée en 1963. Cet accord du 5 juillet 1963 stipulait que la mission de l'OFAJ était de « resserrer les liens qui unissent les jeunes des deux pays » et de « renforcer la compréhension mutuelle ». Le nouvel accord de 2006 a changé la lettre, mais non l'esprit de la mission. L'Office a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, par là, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

Quel rôle joue l'OFAJ ?

L'OFAJ apporte son soutien à des échanges et des projets de jeunes Français et Allemands sous diverses formes : échanges scolaires et universitaires, cours de langue, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche. Depuis plusieurs années, il élargit ses activités aux pays de l'est de l'Europe et du pourtour méditerranéen.